

REUNION DU SYNDICAT DU 20/03/26 CR2026-01

Composition du syndicat

Gilles VIVET	<i>Président</i>	Présent
Gérard DESCHAMPS-BERGER	<i>Secrétaire</i>	Présent
Sébastien SAVOV	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Absent
Mireille JAY	<i>Membre titulaire</i>	Excusée
Laurette ROFFINO	<i>Membre titulaire</i>	Absente
Jacky DESCHAMPS-BERGER	<i>Membre titulaire</i>	Excusé
René VILLERMET	<i>Membre titulaire</i>	Présent
Marie Hélène GUILLOT	<i>Membre suppléant</i>	Excusée
Gérard GOMBERT	<i>Membre suppléant</i>	Présent
Gérard KRATZ	<i>Membre suppléant</i>	Présent

Nombre de membres titulaires : 7

Nombre de présents ou représentés : 5

Gérard GOMBERT et Gérard KRATZ suppléent Mireille JAY et Laurette ROFFINO

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 17H00

ORDRE DU JOUR

Compte de gestion 2025
Compte administratif 2025
Délibération N° 2026-3

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 et L.2121-31,
Le président Gilles VIVET présente le compte de gestion et le compte administratif 2025

qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 889.85 € Dépenses : 2544.41 €

Résultat : - 1654.56 €

Excédent 2024 reporté : 1389.31 €

Résultat de clôture : - **265.25 €**

Section d'investissement :

Recettes : 19 000 € Dépenses : 19 680 €

Résultat : - 680 €

Excédent 2024 reporté : 4771.34 €

Résultat de clôture : **4091.34 €**

Dit que les documents budgétaires sont joints à la délibération.

Le syndicat déclare que le compte de gestion et le compte administratif n'appelle ni observations ni réserves

Approbation du compte de gestion

Nombre de votant	5	Suffrages exprimés	5
Pour l'adoption	5	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

Approbation du compte administratif hors la présence du président Gilles VIVET

Nombre de votant	4	Suffrages exprimés	4
Pour l'adoption	4	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Affectation des résultats 2025
Délibération N° 2026-4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

- Le syndicat décide :

De reporter la somme de 265.25 € en dépense de fonctionnement au BP 2026

De reporter la somme de 4091.34 € en recette d'investissement au BP 2026

Nombre de votant	5	Suffrages exprimés	5
Pour l'affectation	5	Contre l'affectation	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Budget 2026
Délibération 2026-5

Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Loyers 2026	2 700,00 €	Assurance	700.00 €
Loyers 2025 (restant)		Adhésions	180.00 €
GAEC du Frenolet	822,00 €	Réception	500.00 €
GP des Deux Jumeaux	1 365,19 €	Abonnement site AFP	240,00 €
		Déficit 2025	265,25 €
		Divers	3 001,94 €
	4 887,19 €		4 887, 19 €

Investissement

Recettes		Dépenses	
Solde 2025	4 091,34 €	Travaux d'améliorations foncières	20 000,00 €
Subvention Communale d'équipement	20 000,00 €	Remboursement avance de trésorerie	27 000,00 €
Subvention région trx 2024	23 980,00 €	Autres travaux	1 071,34 €
TOTAL	48 071,34 €		48 071,34 €

- Budget Préparé par le président

- Affiché du 27/ 01/26 au 03/02/26 au siège de l'AFP et sur le site :

afp-montfort-73.com

- Budget validé en Conseil Syndical le 20/03/2026 :

Nombre de votant	5	Suffrages exprimés	5
Pour l'adoption	5	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Reconquête pastorale Délibération 2025-3

La région ayant abandonné sa décision de ne plus subventionner les reconquêtes pastorales notre délibération 2025-03 votée en AG du 27 octobre 2024 revient d'actualité.

Pour mémoire elle concernait la reconquête des secteurs Ingebergin, Praz Derrière, La Fontaine et les Pins. Le Président peut effectuer les démarches et solliciter les subventions.

Assemblée générale extraordinaire

Conformément à la décision votée en AG du 26 octobre 2025 concernant la requalification de la piste de l'alpage une assemblée générale extraordinaire est convoquée le 12 avril 2026 à 9h30 avec ordre du jour :

- étude des modalités de modification de la piste avec son financement
- travaux réalisés par le groupement pastoral des 2 jumeaux et remboursement étalé par l'AFP

Les convocations sont envoyées lundi 23 mars.

Travaux 2026 amélioration foncière

Travaux d'amélioration foncière, en zone intermédiaire, afin de faciliter le travail des exploitants en fonction de l'état des finances.

Matinée des propriétaires

2 Demi-journées sont programmées :

- Montfort : 25 avril, enlèvement arbres au Gelaz, nettoyage parcelle N° 1412
- Alpage : enlèvement des arcosses date à définir lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril

Remboursement frais G. DESCHAMPS-BERGER Délibération N° 2026-6

Abonnement IONOS pour le site AFP de mars 2025 à février 2026

11*13.8 € + 1*17.24 € = 169.04 €

Le syndicat valide ce remboursement

Gérard DESCHAMPS-BERGER concerné par la délibération ne prend pas part au vote

Nombre de votant	5	Suffrages exprimés	4
Pour l'adoption	4	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Questions diverses

- Parcelle N°1412
Devant l'absence d'entretien un mail de relance est envoyé aux 2 propriétaires avec contact oral pour réintégrer cette parcelle dans le bail du GAEC La Ferme de Montfort
- Pour donner suite à la demande de 2 propriétaires de planter des arbres fruitiers sur les parcelles G1015 et G1026 à Longelire le syndicat suggère de réunir les 2 propriétaires, le GAEC La Ferme de Montfort ainsi que certain membre du syndicat pour examiner les meilleurs endroits afin de ne pas gêner l'exploitation des parcelles.

La séance est levée à 18H45

Lu et approuvé le.....
Les membres du bureau